

l'an deux mil vingt-trois  
le quatorze septembre à vingt-et-une heures  
LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique  
ordinaire, en mairie de Cernay-la-Ville,  
Sous la présidence de Madame Claire CHERET, Maire

Etaient présents : Mmes et MM. BONY, BOUSSIOUS, CHARIERAS, CHERET,  
DIOP, EVEN, FLOHIC, FOUILLOT, GILLMANN, LAMIRAL, LE MOING,  
MILON, MUNIER, PASSET, SANTINHO

**Date de convocation**  
7 SEPTEMBRE 2023

formant la majorité des membres en exercice.

**Pouvoirs :** M. COSTEDOAT a donné procuration à Mme CHERET  
M. CZEPCZAK a donné procuration à Mme BOUSSIOUS  
Mme GIBAUD-AZIZA a donné procuration à M. PASSET  
Mme RANCE a donné procuration à M. LAMIRAL

**Date d'affichage  
de la convocation**  
7 SEPTEMBRE 2023

**Date de publication  
de la délibération**  
25 SEPTEMBRE 2023

**Absent :** ./.

Mme CHARIERAS a été élue secrétaire

**Nombre de conseillers 19**

**Présents 15**

**Votants 19**

**OBJET : Programme départemental 2023-2026 d'aide aux communes et  
structures intercommunales en matière de voiries, réseaux divers  
et sécurité routière : travaux de réfection de la rue de la Ferme**

M. BONY, Maire Adjoint, propose à l'Assemblée de solliciter une subvention dans le cadre du programme départemental 2023-2026 d'aide aux communes et structures intercommunales en matière de voiries, réseaux divers et sécurité routière voté le 30 juin 2023 par le Département des Yvelines pour des travaux de réfection de la rue de la Ferme. Il précise qu'un financement a déjà été sollicité dans le cadre du dossier amendes de police et que cela vient donc en complément. Cela sera indiqué au plan de financement.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après échanges de vues et délibérations,

À l'unanimité,

**DÉCIDE** de solliciter du Conseil Départemental des Yvelines une subvention au titre du programme départemental 2023-2026 d'aide aux communes et structures intercommunales en matière de voiries, réseaux divers et sécurité routière pour l'opération suivante :

- Travaux de réfection de la rue de la Ferme pour un montant de 139 159,40 € H.T.

La subvention s'élèvera à 58 307,79 € H.T, soit 41,90 % du montant des travaux subventionnables de 139 159,40 € H.T.

**S'ENGAGE** à utiliser cette subvention, sous son entière responsabilité, sur les voies communautaires ou départementales pour réaliser les travaux figurant dans le dossier annexé et conformes à l'objet du programme,



**S'ENGAGE** à financer la part de travaux restant à sa charge,

**DIT** que les dépenses seront imputées en section d'investissement : article 2151 opération 52,

**AUTORISE** Mme la Maire ou son représentant à signer les documents se rapportant à la présente délibération.

Pour extrait conforme  
Cernay-la-Ville, le 25 septembre 2023

La Maire  
Claire CHERET

La secrétaire de séance  
Nadège CHARIERAS

